



Les travaux de mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» vont pouvoir démarrer sérieusement

Le délai référendaire pour la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» arrive à échéance aujourd'hui. Il était clair depuis quelque temps que le référendum n'aboutirait pas. La majorité de la population est d'accord avec le projet de loi du Parlement. Ce qui compte désormais, c'est une mise en œuvre et une application sérieuses.

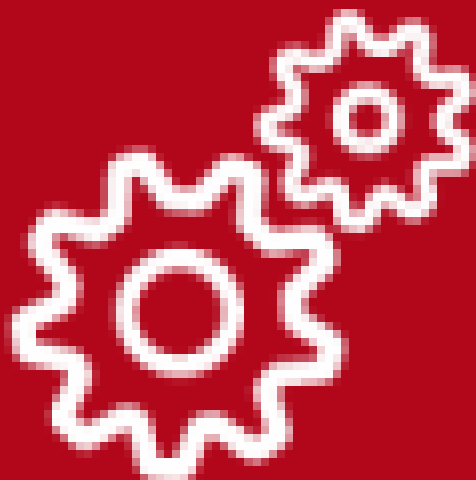
La récolte des signatures pour le référendum contre la législation de mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» a été laborieuse depuis le début. Aucune grande organisation n'a voulu prêter main forte aux initiants gravitant autour du politologue Nenad Stojanovic et la population ne s'est pas passionnée pour la question. Lorsqu'à la fin mars, la presse dominicale a publié une nouvelle **enquête** représentative, l'observateur attentif en aura compris la raison: une nette majorité des Suissesses et des Suisses soutiennent la mise en œuvre décidée par le Parlement. Le fait que le délai référendaire arrive à échéance de manière infructueuse est un signe que les Chambres fédérales ont adopté un projet allant dans le sens de la majorité de la population en décembre 2016: la préférence indigène tient compte des exigences de l'initiative «Contre l'immigration de masse», sans mettre en péril les précieux accords bilatéraux.

La nouvelle **loi** entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. À compter de cette date, les entreprises actives dans des domaines affichant un taux de chômage élevé seront

tenues d'annoncer les postes vacants aux Offices régionaux de placement. Elles devront examiner dans un premier temps les dossiers de travailleurs indigènes, avant d'embaucher d'éventuels travailleurs étrangers. Cela répond au besoin compréhensible de la population de ne pas être prétéritée sur le marché du travail. Seront également introduites **des mesures améliorant la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes** ainsi que des exigences en matière d'intégration visant la délivrance d'un permis de travail aux ressortissants d'États tiers. La Confédération, les cantons et les partenaires sociaux auront fort à faire ces prochains mois pour mettre en œuvre les lois adoptées.

Les milieux économiques soutiennent toujours la loi et contribueront à sa mise en œuvre pragmatique, non bureaucratique et efficace. À cet égard, il est également important que les entreprises poursuivent leurs efforts en vue d'un meilleur recours au potentiel de main-d'œuvre. Les travaux de mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» vont ainsi pouvoir démarrer sérieusement.

Marchés de l'emploi libres et ouverts



Un marché du travail ouvert et flexible contribue de manière significative à la prospérité de la Suisse. Pour qu'il fonctionne, les entreprises doivent pouvoir accéder à la main-d'œuvre. Un partenariat social équitable est également nécessaire.